

RÈGLEMENT N° 26-558
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSION
DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 16-434

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), de modifier son règlement de conditions d'émission de permis de construire;

ATTENDU QU'il est souhaitable de retirer une partie de la rue privée des Pins et une partie adjacente de la rue des Frênes, de l'interdiction d'émettre un permis de construire, puisque ces parties de rues ont été mises aux normes du règlement de lotissement, par des travaux de réfection;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 2 février 2026;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : **JEAN DE BLOIS**
ET APPUYÉ PAR : **FRANÇOIS TANGUAY**

QUE LE CONSEIL ADOPTE LE RÈGLEMENT QUI SUIIT :

- 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2. L'annexe I du règlement de conditions d'émission du permis de construire n° 16-434 de la municipalité d'Austin, concernant les cartes des tronçons de rues considérés comme rues privées non conformes au règlement de lotissement, est modifiée comme suit :
 - a) Par le remplacement de la 3^e carte en annexe, liée à la rue des Pins et à la rue des Frênes. Le tout, afin de retirer la trame rouge d'une partie du tronçon de la rue des Pins (correspondant au lot 6 669 932) et d'une partie de la rue des Frênes contigüe à la rue des Pins (correspondant au lot 5 386 273 jusqu'à l'intersection avec la rue des Aulnes, lot 5 386 272) puisque ces tronçons sont maintenant considérés conformes au règlement de lotissement. Le tout, tel que montré à l'annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante;
- 3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Lisette Maillé Mairesse	Manon Fortin Directrice générale et greffière-trésorière
----------------------------	---

Avis de motion	2 février 2026
Adoption d'un projet de règlement	2 février 2026
Avis public pour assemblée de consultation	3 février 2026
Assemblée de consultation	23 février 2026
Adoption du règlement	2 mars 2026
Entrée en vigueur (certificat de la MRC)	11 mars 2026
Avis public d'entrée en vigueur	12 mars 2026

Annexe I

